



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-MOT-085

Déposé le : 15.03.16

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Mieux informer pour mieux élire !

Texte déposé

Lors des élections, les électrices et électeurs vaudois reçoivent par voie officielle, outre un précieux manuel sur comment voter, uniquement les listes électorales.

Or celles-ci contiennent un nombre très minimal d'informations, le nombre de signes étant strictement réglementé.

Dans d'autres cantons, la possibilité est offerte aux partis présentant des listes de pouvoir joindre de la documentation à l'envoi officiel.

Par exemple, le canton de Berne, en son article 48 de la Loi sur les droits politiques (LDP) stipule :

Art 48 Matériel de propagande électorale

1. Envoi

1 Les électeurs et électrices reçoivent le matériel de propagande électorale de tous les

participants à l'élection. Les participants à l'élection sont

a les groupements politiques qui présentent des listes électorales dans le cercle électoral concerné, dans le cas des élections selon le mode proportionnel;

b tous les candidats et les candidates dans le cas des élections selon le mode majoritaire.

2 Tous les participants qui se présentent à l'élection dans le cercle électoral ont le droit de prendre part à l'envoi groupé.

3 La préfecture compétente pour le cercle électoral organise l'envoi groupé du matériel de propagande électorale.

4 Il n'y a pas d'envoi de matériel de propagande électorale pour le second tour.

5 Le Conseil-exécutif fixe les modalités de détail par voie d'ordonnance, en particulier le délai d'annonce de la participation à l'envoi groupé et les motifs d'exclusion.

En conséquence, nous demandons au Conseil d'état de présenter un projet de loi au Grand conseil permettant d'introduire cette possibilité d'une meilleure information en faveur des Vaudoises et Vaudois lors des prochaines élections.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

☒

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

☐

(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE

☐

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

☐

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

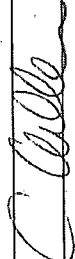
Valérie Induni, pour le groupe socialiste

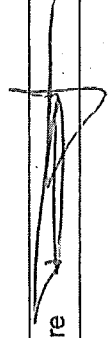
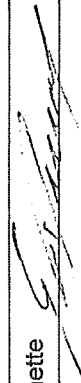
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mars 2016

Aellen Catherine	
Ansermet Jacques	
Attinger Doepper Claire	
Aubert Mireille	
Baehler Bech Anne	
Ballif Laurent	
Bendahan Samuel	
Berthoud Alexandre	
Bezençon Jean-Luc	
Blanc Mathieu	
Bolay Guy-Philippe	
Bonny Dominique-Richard	
Bory Marc-André	
Bovay Alain	
Buffat Marc-Olivier	
Butera Sonya	
Cachin Jean-François	
Calpini Christa	
Capt Gloria	
Chapalay Albert	
Chappuis Laurent	
Cherubini Alberto	
Cherbuin Amélie	
Chevalley Christine	
Chollet Jean-Luc	

Christen Jérôme	
Christin Dominique-Ella	
Clivaz Philippe	
Collet Michel	
Cornamusaz Philippe	
Courdesse Régis	
Cretegnay Gérald	
Crétegnay Laurence	
Croci-Torti Nicolas	
Crottaz Brigitte	
Cuérel Julien	
De Montmollin Martial	
Debluë François	
Décosterd Anne	
Deillon Fabien	
Démétriadès Alexandre	
Desmeules Michel	
Despôt Fabienne	
Devaud Grégory	
Dolivo Jean-Michel	
Donzé Manuel	
Ducommun Philippe	
Dupontet Aline	
Durussel José	
Duvoisin Ginette	
Eggenberger Julien	
Ehrwein Nihan Céline	
Epars Olivier	
Favrod Pierre-Alain	
Ferrari Yves	
Freymond Isabelle	
Freymond Cantone Fabienne	
Gander Hugues	
Genton Jean-Marc	
Germain Philippe	
Glauser Nicolas	
Golaz Olivier	
Grandjean Pierre	
Grobéty Philippe	
Guignard Pierre	
Haldy Jacques	
Hurni Véronique	
Induni Valérie	
Jaccoud Jessica	
Jaquet-Berger Christiane	
Jaquier Rémy	
Jobin Philippe	
Jungclaus Delarze Suzanne	
Kappeler Hans Rudolf	
Keller Vincent	

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mars 2016

Kernen Olivier		Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe		Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian		Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine		Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena		Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle		Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël		Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier		Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale		Podio Sylvie	Stürmer Felix
Marion Axel		Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée		Randin-Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas		Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude		Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier		Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel		Renaud Michel	Trollet Daniel
Meldem Martine		Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Melly Serge		Rezzo Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne		Richard Claire	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent		Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel		Rochat Nicole	Volet Pierre
Modoux Philippe		Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard		Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane		Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele		Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice		Ruch Daniel	Züger Eric